

MAIRIE DE SURY-ES-BOIS
18260 SURY-ES-BOIS
Tél : 02.48.73.75.28
Fax : 02.48.73.73.97

COMMUNIQUE DE PRESSE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 03/10/14:

Le Conseil Municipal, réuni le vendredi 03 octobre 2014 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

- Point sur travaux en cours:

Voirie : le programme de voirie 2014 – Rue de Thou - est achevé. Il a été complété par un programme conséquent de curage de fossés.

M. le Maire-adjoint présente le programme de voirie 2015 et propose de retenir – suite à la consultation effectuée – le devis de l'entreprise Michel BOUCHET pour un montant de 39 840 € H.T. – réfection des chemins de « La Porte, des Brosses, du Carbon, des Guindois ».

M. le Maire prévoit une aide exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire du député Yves FROMION.

- Lagunes :

L'opération importante « curage des bassins, renforcement des berges » est enclenchée.

La consultation pour l'étude bathymétrique a été lancée et c'est l'entreprise SAUR qui effectuera ce travail pour un montant de 1 578 € H.T.

M. le Maire sollicite l'accord du Conseil pour demander une aide financière à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, ainsi qu'une autorisation de démarrage anticipé de l'opération.

- Le Champ Laurent : Réfection voirie existante – Viabilisation terrains à bâtir – Aménagement Espace

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement du « Champ Laurent » qui avait déjà fait l'objet d'une étude du CAUE en décembre 2008.

M. le Maire propose de confier l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à la société d'économie mixte du Cher TERRITORIA pour un montant de 13 552 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour confier l'A.M.O à la SEM TERRITORIA et autorise M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération.

- Achat parcelle « Les Prés du Noue » :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le chemin du Lavoir venait d'être réouvert et que pour valoriser ce site, l'idéal serait de pouvoir aménager à proximité un espace d'accueil/détente. La parcelle « Les Prés du Noue » d'une superficie de 22a 90ca serait parfaite pour réaliser ce projet.

La propriétaire, sollicitée, a donné son accord pour une cession à prix symbolique, la commune prenant à sa charge les frais notariés afférents à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer les actes afférents.

- Fonds de Solidarité Logement :

M. le Maire rappelle la convention qui lie la commune et le Conseil Général et propose de reconduire la somme de 500 €, participation de la commune au financement de ce fonds en faveur des personnes défavorisées.

- Accord local de dématérialisation des pièces justificatives et des documents budgétaires :

M. le Maire expose au Conseil Municipal le passage au Protocole d'Echange Standard Version 2 (PES V2) qui vise à moderniser les échanges d'informations entre le progiciel financier des collectivités et le progiciel Hélios. Lors de ce passage au PES V2 au 1^{er} janvier 2015, il est prévu la signature d'un accord de dématérialisation entre la Collectivité, le Comptable Public et la DDFIP.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cet accord local de dématérialisation des pièces justificatives dématérialisées et des documents budgétaires.

- Assurance tracteur SURY-ES-BOIS/BARLIEU :

M. le Maire rappelle l'achat commun du tracteur depuis 2012 assuré par la commune de BARLIEU.

A ce jour, seule la commune de BARLIEU a réglé les cotisations à savoir :

- 179,08 € le 20 janvier 2012

- 188,01 € le 10 janvier 2013

- 191,82 € le 06 janvier 2014

Soit un total de 558,91 €.

La commune de SURY-ES-BOIS doit donc verser à la commune de BARLIEU sa quote-part d'un montant de 279,45 €.

- Motion de l'association TGV Grand Centre Auvergne :

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la motion citée en objet et rappelant que l'Association TGV Grand Centre Auvergne défend le choix du scénario « Ouest ».

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette motion qui sera transmise au Préfet Coordinateur, en Préfecture de Région Auvergne et à RFF.

- Contrat entretien matériel campanaire :

M. le Maire propose au Conseil Municipal de souscrire à un contrat d'entretien du matériel campanaire (3 cloches, 3 moteurs de volée, 1 moteur de tintement, 1 horloge mère, 1 cadran, beffroi...) auprès de la SARL CHOMEL pour un montant de 205 € H.T annuel (Contrat 1 an renouvelable pour une durée maximale de reconduction de 3 ans).

- Vote de subventions :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 837 € au Comité des Fêtes

- 100 € à l'Ecole de Musique du canton de VAILLY